

Le vingt-quatre Juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc AVENARD, Maire.

Date de convocation : 17 Juin 2022

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne Pouvoir à
AVENARD	Marc	Maire	X		
HERVIER	Murielle	1 ^{er} Adjoint	X		
GUILLE DES BUTTES	Jean-Luc	2 nd Adjoint	X		
MAHARAUX	Sylviane	3 ^{ème} adjoint	X		
LEMARIE	Pascale	Conseiller délégué	X		
VICTOR	Christophe	4 ^{ème} adjoint	X		
BAUCHER	Sandrine	Conseiller	X		
AYMA	Yucel	Conseiller	X		
BOURGINE	Delphine	Conseiller	X		
MAIGNAN	Michel	Conseiller		X	M. GUILLE DES BUTTES
BONHOMME	Jérémy	Conseiller	X		
BOYER	Isabelle	Conseiller	X		
JACQUINOD	Marc	Conseiller	X		
CAMY	Nadine	Conseiller		X	Mme MAHARAUX
MANUGUERRA	Serge	Conseiller délégué		X	
ANDIOLE	Emilie	Conseiller	X		
MEERSCHAUT	Johann	Conseiller délégué	X		
FOURNIER	Maryvonne	Conseiller		X	Mme HERVIER
RAIMBERT	Alain	Conseiller		X	M. AVENARD

Ordre du jour

➤ Affaires financières

- Durée d'amortissement pour subventions d'équipement versées
- Décision Modificative n°2 (M14 – Budget Communal)
- Redevance occupation du domaine public Gédia
- Transfert du Budget Eau à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2023
- Subvention exceptionnelle Pétanque (Championnats de France UFOLEP)

➤ Affaires générales

- Logiciel gestion du Cimetière
- Réforme de la Publicité des actes des collectivités territoriales
- ASC : Conventions des 4 Communes et des 8 Communes
- Loi 3 DS : Publication de la Base d'Adresse Locale

➤ Urbanisme - Voirie - Réseaux

- Exercice du droit de préemption urbain (DPU)

➤ Questions diverses

Début de Séance : 19h05

M. MEERSCHAUT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mai 2022 est adopté à la majorité.

Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I. Affaires financières

I.1 Durée d'amortissement pour subventions d'équipements versées

L'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement. Elle permet à la Collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations, tout en respectant les limites fixées par l'instruction budgétaire.

A ce titre, Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

Nature	Catégorie	Durée proposée	Compte d'amortissement
204	Subventions d'équipement versées	1 an	2041582 (bâtiments et installations)

Accord unanime du Conseil.

I.2 Décision Modificative n°2 (M14 - Budget Communal)

Le Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération demande que les crédits d'un montant de 163 000 € (correspondant au terrain Nexity), prévus initialement au Chapitre 77 – Article 775 (Recette Fonctionnement) soient transférés au Chapitre 024 (Recette Investissement).

Cette opération s'équilibre de la façon suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	163 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	163 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	163 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	163 000,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	163 000,00 €	0,00 €	163 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 000,00 €

D-2111 : terrains nus	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	53 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	163 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	163 000,00 €	0,00 €	163 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette Décision Modificative.

1.3 Redevance occupation du domaine public Gédia

Monsieur le Maire présente :

- L'entreprise Gédia de Dreux est redevable à la Commune de Luray d'une somme de 512,64 € au titre de la redevance 2021 pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz (*longueur 8 324 m*)

Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

1.4 Transfert du Budget Eau à l'Agglomération au 1er janvier 2023

Le conseil vote le cas 1 Processus partiel : 18 pour + 1 abstention

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7, L. 2224-7-1, L. 5216-5, L. 5216-7-1 et L. 5215-27 ;

VU l'arrêté n°2013093 en date du 3 avril 2013, portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, à compter du 1er janvier 2014 et approuvant ses statuts ;

Vu la convention de délégation et ses 5 annexes, délégrant l'exercice de la compétence à la commune pour une durée de 1 an entre le 1 janvier 2022 et le 31 décembre 2022

Considérant que l'Agglo du Pays de Dreux a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la volonté de la commune de prolonger la délégation de gestion de la compétence « distribution d'eau potable » pour l'année 2023 ;

Considérant que le transfert du budget eau à l'Agglo du Pays de Dreux sera effectif dès le 1^{er} janvier 2023,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'Agglo du Pays de Dreux que la commune continue d'exercer la gestion de la compétence distribution en eau potable pour son compte, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre d'une mise à disposition de personnel (facturation, entretien...)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la gestion de la compétence distribution en eau potable.

I.5 Subvention exceptionnelle Pétanque (Championnats de France UFOLEP)

20 personnes qualifiées et 4 accompagnants, 24 lits pour 2 jours. Coût de 5 070 €, les joueurs participent à hauteur de 100€ et les accompagnateurs à hauteur de 215 €. Le conseil vote une participation de 1000€ à l'unanimité.

Le Club de Pétanque « Avenir de Luray » sollicite une subvention exceptionnelle pour sa participation aux championnats de France UFOLEP.

Après débat, le Conseil, unanime, décide d'octroyer à titre exceptionnel la subvention suivante :

Association	Objet	Montant attribué
Avenir de Luray	Déplacement championnat de France UFOLEP à Saint-Vaury (23)	1 000 €

II. Affaires générales

II.1 Logiciel gestion du Cimetière

Le projet d'achat d'un logiciel pour la gestion du Cimetière est présenté par Monsieur le Maire. Des élus souhaitent une présentation ultérieure et approfondie de l'outil de gestion par la société pour valider le choix d'achat.

II.2 Réforme de la Publicité des actes des collectivités territoriales

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales a posé le principe de la publication des actes par voie électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent néanmoins, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- L'affichage
- La publication sur support papier
- La publication électronique sur le site internet de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune. Il n'y a donc pas de délibération à prendre. L'entrée en vigueur de cette réforme est fixée au 1^{er} juillet 2022.

II.3 ASC : Conventions des 4 Communes et des 8 Communes

La commune arrive au terme de son engagement à la fin de l'année 2022. L'ASC de Mézières-en-Drouais demande de résigner pour 3 ans : engagement pour 4 communes mercredi et petites vacances 8 communes vacances d'été. Demande d'informations chiffrées pour pouvoir se positionner.

II.4 Loi 3 DS : Publication de la Base d'Adresse Locale

Se renseigner sur les obligations de la Commune.

Proposition d'un copil pour mener le sujet : Mmes BAUCHER, ANDIOLE, BOYER et MM. BONHOMME et MEERSCHAUT.

III. Urbanisme - Voirie - Réseaux

III.1 Exercice du droit de préemption urbain (DPU)

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner la propriété cadastrée AB 37, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

IV. Questions diverses

Marc AVENARD :

- Redevance occupation du domaine public 2022 : versement par Orange de la somme de 1 514.80 € (patrimoine au 31.12.2021)
- Commission Développement Economique de l'Agglomération. Certaines entreprises vont se déplacer sur la zone d'activité de Nuisement : Lhermitte agricole, stockas, Dammann, FM Logistic
- Augmentation des prix des repas de la Normandie de 14%. Proposition de répercuter celle-ci sur le prix du repas. Proposition d'augmenter de 0,50 € le prix des repas : 4,80 € pour les Luraysiens et 5,90 € pour les extérieurs.

Murielle HERVIER :

- Remise des livres aux CP et CM2 prévue le 25/06/2022.
- Conseil d'école : Il y a beaucoup d'élèves prévus l'année prochaine ; quelques améliorations et petits travaux à réaliser. L'école remercie la municipalité.

Sylviane MAHARAUX

- Organisation du 14 Juillet : installation de la salle la veille, le traiteur sera le billot du marché. Prix du repas gratuit pour les Luraysien, extérieurs 15€. Proposition d'inviter le personnel communal.
- La réunion inter-association s'est bien passée, réunion en septembre pour le bulletin municipal.

Christophe VICTOR:

- Les travaux rue du pressoir sont quasiment terminés. La rue de l'église est fermée. La rue de l'ancienne mairie est en finalisation de travaux.
- Le 11 Juillet début des travaux du portail de l'école.
- Début juillet travaux de voirie sur la rue de l'ancienne mairie.

Sandrine BAUCHER

- Keolis ne respecte pas les barrières de chantier
- Rue de Virginie, les gens se garent très mal ce qui rend la circulation difficile
- Il y a des stationnements de longue durée

Delphine BOURGINE

- Commission espaces verts : devis pour abattage du tilleul mais pas de désouchage prévu. Deuxième devis reçu incluant le désouchage. Attente d'un 3^{ème} devis.
- Lister par secteur ce qu'il y a à faire et le temps à passer par secteur (taille, tonte, nettoyage...), le demander à chaque employé
- Séparer les secteurs et avoir un responsable par secteur.

Isabelle BOYER

- Budget des colis de Noel maintenu à 40€

Pascal LEMARIE

- Alarme espace Clairet à contrôler

Jean-Luc GUILLE DES BUTTES

- Nettoyage des rues à réaliser.
- Commission mobilité : gros souci car manque de chauffeurs. Inscription jusqu'au 31 Juillet pour le transport scolaire. Manque d'accompagnateurs.

Séance levée à 22h58

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **Vendredi 26 Aout à 19h00 à la Mairie**